

11 déc 2008 -10:40

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2008

Commission de régulation de l'électricité et du gaz

Financement des frais de fonctionnement de la CREGpour 2009

Financement des frais de fonctionnement de la CREGpour 2009

Sur proposition de M. Paul Marnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les montants destinés au financement des frais de fonctionnement de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) pour l'année 2009.

Le budget 2009 de la Commission s'élève à 14.988.616 euros. Il a été approuvé par le Comité de direction et le Conseil général de la CREG. Ce budget comprend un complément pour l'extension des compétences de la CREG (*) sur les marchés de l'électricité et du gaz dans les domaines du prix, des comportements anticoncurrentiels et des pratiques commerciales déloyales, du fonctionnement du marché, de l'intérêt essentiel du consommateur et de l'exécution des obligations de service public.

(*) par la loi du 8 juin 2008 portant des dispositions diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Marnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://marnette.belgium.be>